



## ABC arbitrage Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 6 juin 2025 et point sur le rythme d'activité

Réunie le vendredi 6 juin 2025 sous la présidence de Dominique CEOLIN, président-directeur général, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société ABC arbitrage a adopté toutes les résolutions qui lui étaient proposées. Les documents qui détaillent les votes, résolution par résolution, pour l'assemblée générale ordinaire et pour l'assemblée générale extraordinaire ainsi que la présentation ont été publiés sur le site internet de la société (abc-arbitrage.com).

**Nomination** – Parmi les résolutions adoptées, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de Madame Sophie GUIEYSSE en qualité d'administratrice indépendante, pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

**Dividende** – L'assemblée générale de la société qui s'est tenue ce jour a approuvé un solde à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de 0,04 euro net par action ordinaire. Le paiement se fera intégralement en numéraire, selon le calendrier suivant : détachement le mardi 8 juillet 2025 et mise en paiement le jeudi 10 juillet 2025.

Cette distribution intervient en complément de deux acomptes sur dividendes de 0,10 euro par action, versés respectivement en octobre 2024, en décembre 2024 et d'un troisième acompte de 0,10 euro par action également versé en avril 2025. Les distributions afférentes à l'exercice 2024 s'élèvent à 0,34€ par action.

La société ABC arbitrage a l'intention de verser des acomptes sur dividendes de 0,10€ par action en octobre 2025, décembre 2025 et avril 2026. Ces distributions devront être confirmées par les différents conseils d'administration à venir, dans le respect des contraintes légales en vigueur.

**Activité du groupe** – Le <u>trading update</u>, le webinaire ainsi que l'assemblée générale, ont permis de revenir sur les activités du groupe et de répondre aux questions des actionnaires.

Cette année, conformément à l'article R22-10-29-1 du Code de commerce, l'assemblée générale a fait l'objet, dans son intégralité, d'une retransmission audiovisuelle en direct dont l'enregistrement, dans son intégralité, sera consultable sur le site internet de la société (<u>abc-arbitrage.com</u>) au plus tard sept (7) jours ouvrés après la date de l'assemblée et pendant au moins deux ans à compter de sa mise en ligne.

Pour rappel, un webinaire présenté par Dominique CEOLIN a également eu lieu lundi 2 juin 2025, la présentation et la rediffusion sont disponibles sur le site internet de la société (<u>abc-arbitrage.com</u>).

La société n'a pas reçu de questions écrites posées en amont de l'assemblée générale cette année, comme précisé ci-dessus, les replays du webinaire et de l'assemblée générale sont disponibles afin de consulter les réponses apportées aux questions orales.